

Temps éducatifs (Accueil, récréation, collation, sieste et propreté)

En lien avec une réflexion sur l'aménagement des espaces, l'organisation du temps doit permettre d'alterner les moments consacrés aux activités collectives avec ceux réservés à des apprentissages plus individualisés. L'accueil, les récréations, les temps de repos et de sieste, le passage aux toilettes sont des temps éducatifs qui doivent être organisés dans cette perspective.

L'ACCUEIL ET LA SORTIE

L'accueil à l'école maternelle est un moment de transition entre un espace domestique, généralement sécurisant, pour un espace public et collectif qui peut, pour certains enfants, être moins sécurisant, voire hostile. Il faut donc pratiquer un réel accueil des élèves, nouer un contact avec chaque enfant et avec les personnes qui les y déposent. L'enseignant devra également apporter une attention particulière aux élèves arrivant de l'accueil périscolaire afin de marquer leur entrer dans l'espace de la classe.

L'accueil est ainsi le moment où l'enfant est accueilli par l'enseignant dans la classe. Cela dure quelques dizaines de secondes avant de lui proposer d'investir une activité éducative libre ou guidée, selon la situation. Celle-ci évoluera au fil des semaines et devra être renouvelée plusieurs fois par trimestre afin de susciter la curiosité et l'intérêt des élèves. Il s'agit donc déjà d'une situation pédagogique.

La ritualisation de cet accueil et de ces premières situations pédagogiques de la journée permettra aux enfants de pouvoir anticiper le début de leur journée d'écolier, ce qui contribuera à les sécuriser et à stimuler leur désir.

A la sortie des classes, les élèves sont repris en charge par les parents (ou par toute personne nommément désignée par écrit) à la fin de chaque demi-journée, selon les horaires inscrits au règlement intérieur.

A l'accueil, les familles pourront accompagner les enfants dans la classe afin de les sécuriser. Ils pourront alors montrer leurs travaux aux parents, ce qui valorisera les apprentissages auprès des familles et les soutiendra dans leur scolarité.

LA RECREATION

A l'école maternelle, le temps des récréations est de 30 minutes par demi-journée, comprenant l'habillage et le déshabillage. Le passage aux toilettes ne sera pas nécessaire puisqu'il aura lieu au cours du temps scolaire en fonction des besoins des élèves.

L'horaire de la récréation devra être décidé afin de respecter le rythme chronopsychologique des enfants. Aussi, les équipes enseignantes éviteront de placer les récréations entre 10h30 et 11h30, période de la plus haute vigilance des élèves, sauf si la cour de récréation offre un vrai éventail de situations de jeux.

L'après-midi, les élèves sortant de la sieste n'ont pas besoin de récréation.

La récréation peut facilement devenir un lieu de violence dont il ne faut pas minimiser les effets psychologiques sur les enfants. Des enjeux d'inclusion ou d'exclusion des groupes, de domination ou de soumission à un leader, d'appropriation de territoire ou de possession des jeux sont le quotidien des récréations. Il faut donc veiller à ce que l'apprentissage des règles sociales dans cet espace puisse se faire sereinement. Pour ce faire, la récréation devra être surveillée par les enseignants avec un nombre d'adultes suffisant en lien avec la configuration de la cour et le nombre d'élèves. L'espace

sera aménagé pour permettre aux enfants de s'investir dans des activités d'adresse, de stratégie, de vitesse, etc.

LA SIESTE, LE TEMPS DE REPOS

Sieste et besoin physiologique

Un enfant fatigué s'endort s'il se sent en confiance et donc en sécurité.

La sieste fait partie des besoins physiologiques des jeunes enfants. Elle disparaît généralement au cours de leur 5^{ème} année mais certains enfants n'en auront plus besoin dès leur 4^{ème} année tandis que d'autres en auront encore besoin jusqu'à 6 ans. Les besoins de sommeil étant variables d'un individu à l'autre, le temps de sieste peut varier du simple au double selon les enfants et un éventuel déficit acquis à la maison.

Accueillir à l'école maternelle des enfants de 2 ans ½ (TPS) à 5-6 ans (GS) impose de respecter les besoins physiologiques fondamentaux de tous les élèves, de la TPS à la GS, et donc de ne pas exercer de privation de sommeil.

Entre 2 et 3 ans, les enfants ont souvent besoin de plus de 12h de sommeil par jour. La sieste, proposée en début d'après midi, juste après le repas, doit permettre à l'enfant de dormir le temps qui lui est nécessaire. Le temps de repos est modulable au fur et à mesure que l'enfant grandit et que son rythme de vie change.

A tout temps de la journée, quelle que soit l'heure, un enfant de deux ou trois ans, fatigué, doit pouvoir se reposer en s'isolant sur un espace dédié, douillet et confortable, dans la classe.

La coéducation avec les parents est ici encore primordiale.

Déficit de sommeil et apprentissages

Un déficit de sommeil par privation ou réveil provoqué amène généralement une irritabilité, des difficultés de concentration et une baisse de ses capacités d'apprentissage des tâches nouvelles pouvant aller jusqu'à des troubles des apprentissages.

Pour autant, il ne faut pas imposer une sieste à un enfant qui n'en a plus besoin. Aussi, l'enseignant devra se concerter avec chaque famille pour connaître les habitudes de sommeil diurne de tous ses élèves en début, milieu et fin d'année, afin d'ajuster la sieste de chaque enfant à ses besoins.

Dans certains cas, l'enseignant pourra également proposer une sieste à tout enfant qui en manifesterait le besoin, même si cela ne correspond pas aux habitudes familiales. En effet, celles-ci ne sont pas toujours fixées dans le respect des besoins physiologiques des enfants.

Temps calme

Pour les enfants qui n'ont plus besoin de dormir en début d'après-midi dès la MS ou la GS, un temps calme sans apprentissage nouveau sera proposé, avec par exemple la lecture d'album, l'écoute de récit, l'écoute de musique, du dessin ou coloriage. C'est un temps au cours duquel l'enfant est particulièrement réceptif.

La surveillance de la sieste

Le décret n° 92-850 du 28/08/1992 indique que « *Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.* »

La surveillance de la sieste est de la responsabilité de l'enseignant. L'ATSEM doit participer à l'endormissement et peut aussi surveiller la sieste dans le cadre d'un projet pédagogique. Dans tous les cas, il y aura une surveillance continue des enfants en sieste.

Après la sieste

Le temps de récréation ne se justifie pas après la sieste. Ce moment sera plutôt utilisé pour favoriser les échanges langagiers entre enfants, de préférence d'âge différent pour reproduire l'interaction qu'il y a dans les fratries et favoriser la transmission horizontale (classe multi-âge). Mais les adultes pourront également participer à ces séances de langage contextualisé par différents jeux.

LA COLLATION

La collation à l'école maternelle modifie les rythmes alimentaires des enfants et apporte un déséquilibre de l'alimentation. Elle contribue également à instaurer des habitudes de grignotage chez les enfants, facteur favorisant de surpoids et d'obésité.

Cependant, elle peut être pratiquée de façon ponctuelle et conviviale comme dans le cadre des anniversaires regroupés mensuellement, et dans une dimension culturelle à des moments ponctuels de l'année scolaire : carnaval, galette, crêpes etc. Elle peut également s'inscrire dans un projet pédagogique autour des fruits, des céréales et de leur transformation, de la découverte des différences culturelles etc. La collation ne sera alors pas seulement une prise alimentaire en plus dans la journée, qui doit rester légère, mais une expérience pédagogique à laquelle les familles pourront également être associées. Des éléments du savoir-vivre pourront être enseignés, tout comme une prise d'autonomie dans la préparation des fruits ou verres d'eau/jus de fruit.

Dans tous les cas, la collation doit avoir lieu soit le matin dès l'arrivée des enfants à l'école, avec une durée qui n'excèdera pas 10 minutes, soit juste avant leur sortie en fin d'après-midi et être indiquée aux parents pour ajuster la prise du goûter qui suit.

Enfin, les enfants pourront boire selon les besoins. N'oublions pas que le tout petit a des besoins d'hydratation importants, il ne dit pas qu'il a faim, froid, soif... d'où la nécessité d'être vigilant et attentif.

LE PASSAGE AUX TOILETTES

Le passage aux toilettes et le lavage des mains sont des moments d'apprentissage importants.

Dans la classe des petits: il n'est pas nécessaire que l'enfant de moins de deux ou trois ans soit tout à fait propre pour être accueilli dans un dispositif spécifique d'accueil et de scolarisation. A cet âge, il n'a pas encore nécessairement acquis le contrôle véritable des sphincters. Devenir «propre» ne résulte pas d'un enseignement de l'adulte et encore moins d'un « conditionnement », mais d'une maturation physiologique qui se situe vers deux ans et demi, trois ans. Cette acquisition de la propreté, qu'il est important de ne pas « forcer », ne doit pas se transformer en contrainte psychologique de la part des parents. Les « incidents » restent possibles et doivent être pris en charge avec des vêtements de rechange fournis par la famille, sans culpabilisation ni dramatisation, en verbalisant et expliquant (ne pas hésiter à faire jouer pleinement l'effet d'imitation ; il est susceptible de favoriser l'acquisition d'une meilleure maîtrise de ses besoins).

Le passage de la vie familiale à la vie collective peut aussi entraîner une régression dans ce domaine. Il est important d'organiser un passage qui prenne en compte les comportements individuels en utilisant au mieux la configuration des locaux et la disponibilité des personnels. Il faut veiller à la fréquence du passage aux toilettes de chaque enfant pour l'aider à construire son autonomie.

Pour les élèves de MS et de GS : le passage collectif aux toilettes n'est guère plus justifié : on doit s'interroger en équipe d'école sur ce moment afin de mettre en œuvre des organisations qui conduisent à une réelle autonomie physique et au respect de l'intimité de chacun (alvéoles séparées). Les questions d'utilisation des lieux et personnels, de la durée et de la fréquence des déplacements, de l'évolution des emplois du temps au fil de l'année doivent être à l'ordre du jour du conseil des maîtres. Tous les adultes de l'école sont pleinement concernés par ces moments. Les parents doivent y être associés notamment au moment où ils accompagnent leur enfant.